



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité.

QU'un avis de motion a été donné et qu'**un projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du conseil municipal du 16 décembre 2025;**

Ce projet vise :

Règlement décrétant les taux de taxes et des tarifs de compensation pour l'année financière 2026

Le règlement portera le numéro 2026-01-302 et sera adopté à une séance ordinaire ultérieure de conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus qui aura lieu :

Au bureau municipal situé au 4118, route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus

QUE ce règlement est disponible pour consultations au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 17e jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

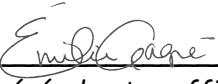


Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 17^e jour du mois de décembre 2025, une copie à chacun des endroits suivants : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.



Directrice générale et greffière-trésorière